

Vers une reconnaissance du patrimoine bâti d'Ile-de-France : les fonctions

Si l'on connaît bien les 4000 édifices dûment répertoriés «Patrimoine bâti protégé» (classé ou inscrit) en Ile-de-France, il est plus difficile de cerner la réalité des quelques 50 000 bâtiments de toutes sortes disséminés sur le territoire régional eux aussi témoins de l'identité francilienne. Hétéroclite et très divers, pourtant souvent reconnu par l'Inventaire général, cet ensemble mériterait plus d'attention : certains éléments sont en effet détériorés ou détruits, d'autres, plus récemment construits, sont difficilement identifiés comme éléments du «patrimoine». Tous ces édifices ont donné et donnent encore à la Région une image originale et valorisante. Les reconnaître pour les préserver est donc essentiel.

Depuis les lois de décentralisation, la Région est de plus en plus confrontée à la question du patrimoine et peut faire valoir ses priorités à travers une politique spécifique comme celle menée par exemple dans le cadre des contrats régionaux et ruraux ou à travers les avis qu'elle doit donner sur les POS et les schémas directeurs locaux.

C'est dans ce contexte que l'IAURIF a cherché à déterminer les critères d'un patrimoine spécifiquement francilien. Cette démarche basée sur l'espace et non plus seulement sur l'objet lui-même n'est pas nouvelle. L'UNESCO a défini les critères d'un patrimoine mondial alors que la communauté européenne distinguait ceux d'un patrimoine européen. Vingt ans après les lois de décentralisation, il est temps de s'arrêter sur la définition d'un patrimoine régional.

Depuis plus de dix siècles, l'Ile-de-France est région capitale. Il en résulte un patrimoine spécifique qui le différencie de celui des autres régions. Il se caractérise par l'importante concentration des lieux du pouvoir politique, administratif mais aussi religieux ; une démographie exceptionnelle qui a toujours placé l'Ile-de-France en tête de toutes les régions ; un développement économique fort ; enfin une place privilégiée depuis le 17^e siècle dans le mouvement de la création de la modernité.

C'est grâce, d'abord, à ses fonctions que l'on peut identifier le patrimoine bâti francilien.

L'Ile-de-France, lieu de pouvoir

Le pouvoir a été à l'origine du patrimoine bâti monumental. Souvent de caractère exceptionnel, ce patrimoine est le seul qui bénéficie d'une protection quasi systématique au titre des

monuments historiques (classement ou inscription). Versailles, le Louvre, les Invalides, le Grand Palais, la basilique de Saint-Denis, les cathédrales de Paris ou de Meaux, etc. en font partie mais aussi d'autres lieux allant des anciens palais et hôtels aux couvents. Pris monument par monument, ce patrimoine est souvent plus national que régional. Sa concentration seule est véritablement une spécificité régionale. C'est par le biais de réseaux, de circuits qu'elle peut être mise en avant. Déjà des expériences intéressantes sont faites en ce sens : route des grands dignitaires, circuit des villes royales, etc.

L'Ile-de-France, lieu d'accueil

L'essor démographique des derniers cent cinquante ans a suscité des formes d'habitat caractéristiques de l'Ile-de-France dont la préservation et la mise en valeur ne peuvent que renforcer l'identité.

On peut en distinguer au moins quatre qui s'étagent dans le temps :

- Les lotissements des grands domaines : héritage de l'ancien régime, puis du triomphe de la bourgeoisie, l'Ile-de-France était parsemée de grands domaines aux parcs importants. Dès le début du 19^e siècle ces parcs furent lotis pour créer des résidences de qualité. Maisons Laffitte, mais aussi le Raincy en passant par Le Vésinet y trouvèrent l'origine de leur développement. Epousant plus ou moins bien les tracés initiaux des parcs, ces lotissements ponctuent encore l'Ile-de-France. Certains bénéficient de protection au titre des sites, ou des Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP), les maintenir et les préserver apparaît comme une nécessité pour l'identité de l'Ile-de-France puisqu'elles témoignent à la fois du

Vers une reconnaissance du patrimoine bâti d'Ile-de-France : les fonctions



Thiais (94), lotissement pavillonnaire : des matériaux et des formes qui donnent une âme à la ville.

domaine d'origine et des évolutions de l'urbanisation de l'agglomération.

- Les lotissements pavillonnaires ont connu plusieurs développements depuis les débuts de la révolution industrielle de la seconde moitié du 19^e siècle jusqu'à nos jours, en passant par les pavillons Loucheur. Ils se rencontrent sur toute la zone urbanisée de l'Ile-de-France. Ils sont remarquables par la nature des constructions, les matériaux employés mais

aussi par les formes urbaines (rues à angle droit, usage des places en étoiles) très différentes des bourgs anciens accrochés au relief.

Longtemps considérés comme éléments secondaires voire non notables du patrimoine des expériences récentes de requalification notamment à Paris (16^e, avenue de la Frillière - 19^e et 20^e, mais aussi 13^e et 14^e), ou dans la proche couronne comme par



Groupe d'HBM. Square Maurice-Dufourmentelle, Maisons-Alfort (94), arch. A. Dubreuil et R. Hummel (1934). Au-delà de la fonction habitat, un patrimoine immobilier indéniable

exemple à Bagnolet, montrent leur intérêt et le parti que l'on peut en tirer en matière d'identité urbaine notamment pour la banlieue qui en manque tant. Cet habitat vernaculaire de l'agglomération est le pendant de l'habitat domestique en milieu rural. Dans une région où l'agglomération concentre 80 % de la population, la reconnaissance de ce patrimoine peut être un élément décisif en matière d'urbanisme.

- Les cités-jardins venant d'Angleterre ont su s'adapter à l'Ile-de-France grâce à Henri Sellier. Erigées dans l'immédiat après la première guerre mondiale, sur tout le pourtour de la cuvette parisienne en se servant habilement de l'ancienne route stratégique des crêtes, offrant hygiène et confort, mêlant qualité de vie (services publics et culturels) et espaces verts, les cités-jardins représentent une forme originale d'habitat collectif. Leur nombre réparti sur l'ensemble de la petite couronne leur confère un indéniable intérêt régional.

Certaines sont préservées et mises en valeur (Suresnes, par exemple, site inscrit depuis 1985, ou Clamart), d'autres sont plus ou moins délaissées et perdent peu à peu leur caractère (Arcueil) ce qui nuit à l'ensemble. Une reconnaissance globale des cités-jardins et des premiers ensembles de HBM (Habitat à bon marché)s'impose pour maintenir ce témoignage, patrimoine qui imprime son originalité à la région capitale tout autant que les monuments historiques.

- Les grands ensembles. Issus du boom démographique de l'après guerre qui a vu la région doubler de population, longtemps décriés (cités dortoirs), cause de tous les maux sociaux (de la «sarcellite» à la «haine» en passant par le mal vivre des cités), les grands ensembles constituent eux aussi un élément particulier du patri-

moine urbain de l'agglomération. Ils ont non seulement marqué un temps de la ville, mais sont aussi l'œuvre d'architectes et le fruit de création et de recherche. Ils requièrent désormais une approche patrimoniale.

L'Ile-de-France, lieu d'activités et de richesses :

L'Ile-de-France a développé, comme les autres régions, des formes d'activités spécifiques qui ont suscité des constructions adaptées. Longtemps ignorée, cette forme de patrimoine est maintenant reconnue. Il a évolué au cours des âges avec les évolutions de l'économie. L'agriculture, l'industrie et désormais les activités tertiaires se sont succédées. Chacun laissant un important patrimoine.

- **Le patrimoine rural** : depuis l'origine l'Ile-de-France assure des fonctions nourricières grâce à une production abondante et variée parce que l'agriculture se partageait entre les grandes cultures céréalières, les cultures maraîchères et la vigne sans oublier un peu d'élevage. Le patrimoine issu de cette activité sera jugé mineur et longtemps ignoré ce qui signifie pour la région occulter une partie de sa mémoire. L'ensemble du patrimoine bâti rural constitue la base de ce qui fut durant de longs siècles l'armature économique et la principale source de richesse de la région capitale. Il est constitué des grandes fermes de village ou de plaine qui scandent le paysage des terres céréalières de la Brie, de la Beauce, du Hurepoix, du Pays de France, mais aussi de tous les bâtiments beaucoup plus modestes, des petites exploitations installées dans les bourgs : maisons de pailleux ou de vigneron et autres bricoles. Surtout il est constitué de logis mais aussi de nombreux édifices an-



Jumeauville (78). Un ensemble à préserver tout autant que des bâtiments spécifiques

nexes, granges, étables, pigeonniers, puits, lavoirs et mares, porches qui participent tous à l'unité de l'ensemble.

Or, tout ce patrimoine est actuellement très fragilisé par l'évolution du monde rural : regroupement des exploitations qui fait que là où il y en avait plusieurs, il n'y en a plus qu'une avec l'abandon des bâtiments devenus inutiles : pression urbaine de l'autre qui entraîne la mutilation ou les res-

taurations abusives de nombreux bâtiments mis aux normes actuelles du confort ou du goût (pierres apparentes au lieu du moellon enduit, fenêtres élargies et uniformisées, toitures percées par les velux...). Quand ce n'est pas la disparition pure et simple des vieux centres.

Une reconnaissance préalable pour une mise en valeur est nécessaire pour préserver tout ce pan de la mémoire régionale.



Sartrouville (78), un cœur de village ancien laissé à l'abandon avant sa disparition

Vers une reconnaissance du patrimoine bâti d'Ile-de-France : les fonctions



Ancienne manufacture d'œillets métalliques à Ivry (94). Une structure industrielle qui a su s'adapter à la nouvelle fonction culturelle

- **Le patrimoine industriel** : la grande période industrielle de l'Ile-de-France a duré environ un siècle (1850-1970). Depuis, le déclin industriel se confirme et des secteurs entiers de la région voient les usines fermer les unes après les autres. Déjà les très nombreuses fabriques et manufactures si florissantes au début de la 3e République ont presque toutes disparu. Ce patrimoine qui fut souvent à l'origine de l'essor de telle ou telle commune, qui explique le développement de son tissu et de sa forme urbaine, est presque partout délaissé au risque de faire perdre à des pans en-

tiers du territoire son identité, son sens. Dans le cas des très grandes implantations industrielles, désormais abandonnées et devenues coupures dans la ville alors qu'elles en étaient un des cœurs, leur déclin fait éclater la centralité. Leur réutilisation n'est pas toujours aisée et elle ne s'accorde pas nécessairement avec des logiques de saine gestion commerciale... Au-delà de leur fonction initiale de production désormais perdue, ces bâtiments souvent tout à fait exemplaires du point de vue de l'architecture (architecture métallique, par exemple), de l'hygiène, des techniques sont des

témoins de la vie de l'Ile-de-France. Que reste-t-il des usines aéronautiques, des usines automobiles, des blanchisseries ? Toutes ces activités - temps fort d'une histoire sociale et économique - qui ont contribué largement à l'essor de l'Ile-de-France et expliquent, souvent, encore largement son présent, perdent progressivement leur traduction immobilière ! Tous les bâtiments n'ont pas la chance de devenir centre culturel comme la manufacture d'œillets métalliques d'Ivry ou Musée comme les bâtiments Christofle de Saint-Denis continuant à jouer leur rôle social dans la cité. Si ce patrimoine n'est pas pris en compte dans les documents d'urbanisme ou intégré dans une réflexion notamment sur sa réutilisation possible, il est voué à la disparition pure et simple, mutilant ainsi définitivement un pan de la mémoire identitaire régionale.

- **Le patrimoine tertiaire** : La vocation tertiaire de l'Ile-de-France est désormais créatrice d'un patrimoine très affirmé . S'il est, sans doute, trop tôt pour en bien dégager les grandes lignes, il n'en demeure pas moins nécessaire de s'y intéresser. Déjà l'immeuble de la CAF dans le 15e vient d'être protégé. D'autres exemples et la prise de conscience ne doit plus attendre.

Patrimoine et nœud de communication

Hormis les grands équipements, nationaux, tels que les aéroports ou les grandes gares parisiennes, ce sont plusieurs centaines de gares et de stations qui irriguent le paysage francilien. Ces bâtiments nés du développement des transports en commun font partie intégrante du patrimoine francilien et méritent une mise en valeur spécifique.

Une prochaine note rapide traitera les critères de reconnaissance du patrimoine bâti francilien liés aux matériaux, aux formes urbaines etc.

Directeur de la publication : Jean-Pierre Dufay - Rédactrice en chef : Catherine Grolée-Bramat - Tél. : 01.53.85.79.05 - Article : Philippe Montillet - Conception réalisation : Studio.

Diffusion par abonnement : 250 F pour 10 numéros - Service diffusion-vente : Tél. : 01.53.85.79.37 - Le numéro : 35 F - Librairie d'Ile-de-France : 15, rue Falguière - 75015 Paris - Tél. : 01.53.85.77.40 - <http://www.iaurif.org> ISSN : 1267-2580